

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

En vertu des articles L 2312-1 et suivants du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi NOTRE, il est organisé dans les communes de plus de 3 500 habitants un débat sur les orientations générales du budget. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du BP.

Ce débat se déroule à partir d'une note de synthèse permettant d'assurer une information suffisante du Conseil municipal.

Les élus prennent acte de la tenue dudit débat par une délibération spécifique.

Analyse des résultats de l'exercice 2021

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2022 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2021 (résultats cumulés), tels qu'ils doivent ressortir du **compte administratif** (conforme au compte de gestion du comptable).

Nb : Compte administratif provisoire, Compte de gestion provisoire

Les résultats de clôture du budget principal se présentent comme suit :

- **un excédent de fonctionnement de : 228.436,53 €**
- **un excédent cumulé d'investissement de : 70.019,26 €**
(tenant compte de l'excédent reporté de 2020 : 164.652,03 €)

Soit une balance de clôture excédentaire de 298.455,79€

Explications des résultats :

Section de fonctionnement :

DÉPENSES :

5.375.955,51 €

soit une augmentation de 2.75% par rapport à l'exercice 2020 (5.231.545,61 €).

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

On retiendra pour le détail une augmentation des charges à caractère général qui s'élèvent à **1.322.593,52€ (+4.8%** par rapport à 2020). Mais l'objectif fixé au budget primitif 2021 de stabiliser ces dépenses aux environs de 1.35 millions d'euros a été plus qu'atteint.

Il est à noter qu'en 2020, ces dépenses avaient diminuée de 7% notamment en raison d'un certain nombre de dépenses limitées par la crise sanitaire. Pour mémoire, le chapitre 011 affichait un total de dépenses de 1.364.012,16€ en 2019.

Pour 2021, les éléments significatifs sont les suivants :

- Eau et assainissement : diminution importante à 35.961,87€ (85.989,89€ en 2020) mais l'exercice 2020 avait supporté des régularisations importantes d'exercices antérieurs.
- Gaz : après 2 années de baisse consécutives (de plus de 12.000€), l'exercice 2021 connaît une hausse (+7.500€) pour atteindre 36.142,25€. Hausse due à un décalage de facturation au niveau de la cuisine centrale.
- Électricité : l'an passé avait connu une diminution de 26.500€ liée à la fermeture de certains bâtiments durant les confinements mais également aux effets bénéfiques du passage en LED d'un certain nombre de bâtiments et éclairage extérieurs depuis plusieurs années (en 2020 : école des Amandiers). Une hausse de 5.000€ porte en 2021 cette ligne à 201.397,34.
- Carburant : +3.000€ (hausse des prix).
- Alimentation (cuisine centrale) : -26.609 € en 2020 dus à la baisse du nombre repas servis en raison de la crise sanitaire. En 2021, ces dépenses atteignent 121.275,74€ liées à la reprise d'une activité quasi normale et aux surcoûts liés à la mise en application de la loi Egalim.
- Fournitures non stockées : +4.000€ pour atteindre 6.679€ (crise sanitaire, centre vax).
- Vêtements de travail : 12.188€ (+7.000€) : renouvellement des colis qui avait été mis en pause l'an passé (crise sanitaire).
- Fournitures d'entretien : diminution de 5.000€ (+10.800€ en 2020, crise sanitaire).
- Entretien des voiries : +14.000€.
- Curage des réseaux pluviaux : 8.583€ (+4.500€) : campagne poussée en 2021.

- Formations des agents : on retrouve le niveau habituel de 14.000€ environ (5.800€ en 2020, crise)
- Fêtes et cérémonies : quasi stable par rapport à l'exercice précédent avec 36.500€. Annulation de la Balade Gourmande, à mettre en relation avec la perte concomitante en recettes.

CHARGES DE PERSONNEL (012)

Elles s'élèvent à **3.153.426,40 €** soit **une hausse de 1.7% par rapport à l'exercice 2020** (3.100.620,88 €). Hausse notamment liée aux avancements d'échelon, au reclassement indiciaire et à la revalorisation annuelle du régime indemnitaire.

Les nombreux remplacements d'agents absents que nous avons dû effectuer en raison de la crise sanitaire notamment dans les services enfance-jeunesse et crèche expliquent également cette hausse des dépenses qui trouve cependant sa compensation en recettes de fonctionnement (remboursement des assurances).

La prime de fin d'année instaurée en 2018 représente pour 2021 un montant total de 27.000€ (stable).

AUTRES CHARGES (65)

495.767,46 € en 2021 soit une diminution de 5.500 € par rapport à 2020 malgré l'augmentation importante (près de 50.000€ en plus) du forfait communal à l'école Saint Andéol du fait de l'obligation légale de scolarisation à 3 ans cependant compensée par la baisse de subvention au CCAS du fait des annulations des festivités seniors en 2020 et 2021 ainsi que la baisse des subventions aux associations.

ATTENUATION DE PRODUITS (014)

En diminution de 15.000 € à 90.503,00€.

CHARGES FINANCIERES (66)

45.234,50€ soit **une diminution de 3.000€ par rapport à 2020** due au solde d'emprunt jusque-là en cours et donc diminution des intérêts à rembourser.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (042)

268.000,00 € (opérations d'ordre)

RECETTES :

5.604.392,04€

5.559.065,15 €.

Soit une légère hausse de 45.326,89 € (+0.82%) par rapport à 2020.

Les remboursements des assurances sur rémunération de personnel ont diminué d'environ 15.000€ (fin d'arrêts de longue durée).

Les produits des services ont nettement augmenté : + 75.000€. Lié à la reprise à un niveau normal des services cantine et périscolaire.

Les contributions directes (chap. 73) ont diminué de 54.508€ € en 2021 en raison des opérations de compensation que l'on retrouve au chapitre 74.

Au 73 toujours, la répartition des droits de mutation à titre onéreux continuent d'augmenter en 2021 à 244.651 € : + 16.000 €.

Le chapitre 74 (Dotations et participations) reste quasiment stable (-2.000€) à 733.444€ malgré une DGF à 0 (perte nette de 420.000€ depuis 2013).

Les compensations liées aux exonérations fiscales octroyées par l'État et à la suppression de la Taxe d'habitation s'élèvent à 180.000€.

Au 75, les produits de gestion courantes (loyers et locations de salles ainsi que le rachat d'électricité photovoltaïque à la crèche) sont en hausse de 14.500€.

Dans un contexte budgétaire et financier toujours difficile et la crise sanitaire qui s'est poursuivie, **la commune réussit à dégager un excédent de fonctionnement de 228.436,53€** (- 99.000€ par rapport à 2020).

Cet excédent constitue **l'autofinancement ou l'épargne brute du budget 2022** et sera versé à la section investissement en recettes avec couverture prioritaire de l'annuité d'emprunt qui doit réglementairement être couverte par des ressources propres.

Section d'investissement :

Dépenses : 1.748.374,78 €

Recettes : 1.653.742,01 €

A noter qu'il s'agit, tant en dépenses qu'en recettes, du budget d'investissement le plus important de la commune depuis 2015.

Ce qui donne, après le report de l'excédent cumulé de 2020 (164.652.03€), **un excédent de clôture de 70.019,26 €**

Compte-tenu des restes à réaliser :

- En dépenses de 405.694,84 €

- En recettes de 255.798,02 €

Résultat définitif en investissement :

70.019,26 € + 255.798,02 € - 405.694,84 € = - 79.879.56€

Les principales dépenses en section d'investissement 2021 (TTC) :

- Participation n°1 de la commune au SDIS pour la construction de la caserne de pompiers commune avec Sérignan : 40.000,00 €.
- Travaux dans les bâtiments scolaires : 116.388,24€ dont 100.000,00€ pour la climatisation et la VMC des Amandiers.
- Travaux dans les autres bâtiments communaux : 85.500,00 €.
- Part 2021 des travaux d'aménagement intérieur des 4 logements de l'entrée de ville : 56.825,00€ (sur un budget total de 250.000€).
- Travaux voirie et réseaux : 114.300 € dont 37.000 € pour la réfection du chemin de Vacqueyras et 25.000 € pour la campagne 2021 de réfection des bornes incendie.
- Renouvellement et acquisition de matériel (écoles, services municipaux...) : 53.500€.
- Travaux d'entrée de Ville (finalisation bâti et travaux aménagements place et voirie, maîtrise d'œuvre...) : 1.079.448,83€ (voir détail ci-dessous).
- Restauration d'un tableau de l'église paroissiale : 12.520,00€.
- Remboursements du capital de la dette : 188.500 €.

Bilan financier final des travaux de l'entrée de ville

Montant hors taxes pour un calcul juste du prorata des subventions qui sont HT.

- Travaux sur le bâti (hors aménagement intérieur des logements)

- Coût : 376.000€ HT
Subventions obtenues : 273.200 € :
- Etat : 84.700€
- Département de Vaucluse : 140.000€
- CCAOP : 48.500€

- Aménagement urbain et paysager, voirie

- Coût : 733.000€ HT
Subventions obtenues : 279.000€ :
- Etat : 81.000€
- Région PACA : 156.000€
- Département : 42.000€

SOIT AU TOTAL :

1.109.000€ HT subventionnés à hauteur de 552.200€ soit 50% du coût total.

Le fonds de compensation de la TVA pour l'ensemble de ces travaux s'élèvera à environ 350.000 € répartis sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

Les principales recettes en section d'investissement 2021 :

- 514.000,00 € de subventions pour différents projets (Etat, Région et Département).
- 164.000€ au titre du FCTVA.
- 108.300€ de taxe d'aménagement (permis de construire) : +13 % par rapport à 2020, + 55% par rapport à 2019 et 230% par rapport à 2018.
- 327.519 € : excédent de fonctionnement 2020.
- 164.652 € : excédent d'investissement 2020 reporté.
- 223.500 € : dotations aux amortissements (opération d'ordre).

ORIENTATIONS 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

L'objectif 2022 sera de maintenir le niveau de ces dépenses aux environs de 1.350.000€ malgré les hausses importantes des prix notamment pour les dépenses d'énergie et de carburant.

Les économies réalisées par le passage en LED de plusieurs sites communaux vont être poursuivies et amplifiées afin d'atténuer la hausse du coût de l'énergie électrique.

Le nouveau marché d'approvisionnement en gaz fait apparaître une baisse de 11% de tarifs.

Le budget alimentation va continuer d'augmenter du fait de la montée en puissance des produits bio et locaux.

Les nouveaux marchés concernant les téléphonies fixes et mobiles attribués en 2021 doivent engendrer une stabilisation puis une baisse des dépenses notamment par le passage à la fibre des bâtiments communaux et du regroupement de sites opérés (moins d'abonnements).

La crise sanitaire étant normalement passé, le budget fêtes et cérémonies va retrouver son niveau de 2019 avec la part importante liée à la balade gourmande : 80.000€.

Les frais de nettoyage devraient diminuer avec la fin des prestations liées aux protocoles sanitaires.

La commande publique continue d'être suivie de très près par le service finances-comptabilité, les chefs de service et la direction générale grâce à des outils de comptabilité analytique précis mis en place ces dernières années.

Le personnel communal (chapitre 012)

De nouveaux reclassements réglementaires, avancements d'échelon et de grade ainsi que l'indemnité inflation prévus en 2022 ainsi que l'effet GVT font que les dépenses seront encore en hausse même si le plafond budgété en 2022 ne sera pas augmenté : 3.23 millions d'euros au maximum.

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre connaîtra une nouvelle hausse en 2022 du fait de l'augmentation des subventions aux associations (reprises des activités à un niveau normal) et de la subvention communale au CCAS qui devrait passer de 42.543€ à 63.956 € du fait de la reprise prévisible des événements festifs pour les seniors.

Les contributions aux divers syndicats : RAO, SEV, SDIS... restent stables.

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est lui aussi transféré au chapitre 014 (atténuation de produit) et devrait avoisiner les 100.0000 € à moins qu'il ne soit pris en charge par l'intercommunalité.

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 48.000€ environ.

L'objectif 2022 reste donc de maintenir les dépenses réelles de fonctionnement à environ 5,6 millions d'euros.

2- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**
La revalorisation par l'État des bases fiscales n'est pas encore connue.

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **20.80% pour la taxe sur le foncier bâti,**
- **57.11% pour le foncier non bâti.**

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne proviendra que d'un effet base.

La recette fiscale 2022 devrait se situer aux environs de 1.8 millions d'euros en tenant compte des différentes compensations liées à la réforme sur la taxe d'habitation et la valeur locative des locaux professionnels.

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas connu à ce jour mais depuis 2021, **la commune ne perçoit plus la Dotation Globale de Fonctionnement. La Dotation de Solidarité Rurale sera de l'ordre de 62.000€.**

Le montant de **l'attribution de compensation** versée par la communauté de communes sera de **2,15 millions €.**

Les remboursements des assurances (personnel et biens) estimés à 125.000€.

Les diverses redevance occupation du domaine public : 36.000€.

Le produit des **loyers** (appartements) estimé à 65.000€.

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales...) : 400.000€.

La régie fête et cérémonies : 40.0000€ (dont recettes Balade gourmande).

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA) : 500.000€.

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales : 20.000€.

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut estimer à 225.000,00 € en 2022.

On peut donc envisager des recettes de fonctionnement stables en prévisionnel à 5,6 millions d'euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Dépenses d'investissement

Après l'achèvement de l'ensemble des travaux l'entrée de ville, l'exercice 2022 sera une année de pause dans les gros investissements afin de préparer les futurs chantiers importants à compter de 2023.

Les petits et moyens investissements visant à l'entretien des bâtiments et voirie ainsi que ceux permettant de réaliser des économies d'énergie ou d'optimiser les recettes seront privilégiés.

Au titre des restes à réaliser, comprenant en grande partie le reliquat des travaux sur les appartements de l'entrée de ville, il convient de prévoir 406.000€.

Parmi les autres dépenses d'investissements à prévoir en 2022 :

- Participation n°2 de la commune au SDIS pour la construction de la caserne de pompiers commune avec Sérignan : 40.000,00 €.
- Révision simplifiée du PLU : 10.000,00€.
- Isolation de l'immeuble des Amandiers et rafraichissement d'un logement : 120.000€.
- Remise aux normes de bornes à incendies, suite du programme : 20.000,00€.
- Reprises voirie, signalisation : 90.0000€.
- Éclairage public, mises en conformité et passage en LED: 40.000€.
- Études et diagnostics en prévision de la réfection de l'avenue du Mont-Ventoux, Rond-point des Amandiers et Chemin Battu : 50.000€.

Il faut aussi noter le montant de l'annuité en capital de la dette soit 191.858 €.

Au total, **les dépenses réelles d'investissement** inscrites **au budget primitif 2022** devraient avoisiner **1.05 millions d'€ (restes à réaliser compris)**.

2-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **Des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat 2021 provenant de la section de fonctionnement soit **228.436,53 €**.
- **de la taxe d'aménagement** estimée à **122.000,00 €**.
- de la recette estimée due au titre du FCTVA: **228.000,00 €**.
- Diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **150.000,00€ (dotations aux amortissements)**.

- **Le virement de la section de fonctionnement** (chap. 021) à préciser (70.000€ en 2021).

Les **restes à réaliser 2021 en recettes d'investissements : 255.798,02€** (essentiellement subventions accordées par l'État, la Région et le Département).

Au total, **les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2022 seront de 1.05 millions d'€ (restes à réaliser compris).**

Plusieurs demandes de subventions étant en cours d'instruction ou allant être demandées auprès de l'État, de la Région et du Département, une décision modificative viendra compléter les recettes et donc les dépenses d'investissements pour les projets communaux.

ANALYSE DE LA DETTE

Dettes par année

	2019	2020	2021	2022
Dettes du Capital au 01/01/N	2 070 992.32 €	1 879 328.25 €	1 686 905,75 €	1 743 747,47 €
Capital à payer sur la période	192 893.93 €	191 009.35 €	188 656,05 €	191 858,17 €
Intérêts à payer sur la période	58 751.01 €	52 506.28 €	45 078,27 €	42 480,73 €
Taux moyen sur la période	%	%	%	%

Emprunts à taux variable

Prêteur	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2021	Date de fin	Taux	Prochaines échéances	Index
DEXIA CL 19.07.2007	400 000.00 €	43 576.34 €	01/01/2023	0.00 %	01/01/2022	Prog de voirie 2007 - 00702
	400 000.00 €	43 576,34 €				

Emprunts à taux fixe

Prêteur & Date d'obtention	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2021	Date de fin	Taux	Prochaine échéance	Index
SG 25.07.2007	600 000.00 €	242 220.92 €	06/08/2027	5.03960%	06/02/2022	Investiss CLSH-00708
SG 30.12.2009	308 000.00 €	156 599.75 €	25/03/2030	3,6080%	25/03/2022	Structure Multi-accueil - 18226
CE 20.09.2011	654 981.55 €	356 812.71 €	25/03/2030	3,7500%	25/03/2022	Structure Multi-accueil A2911
CREDIT AGRICOLE 22.04.2016	205 000.00 €	128 411.85 €	01/07/2030	1.49 %	01/07/2022	Acquisit° 21 Av Fernand Gonnet
CREDIT AGRICOLE 12.07.2016	96 321.56 €	58 102.98 €	15.09.2028	1.38 %	15/09/2022	Acquisit° 4 Cours du Midi
CREDIT AGRICOLE 06.11.2018	500 000.00 €	435 426.92 €	15.12.2039	1.72 %	15/12/2022	Travaux de Voirie Entrée de ville Sud 1830408
CARSAT SUD EST 15.09.2009	155 192.00 €	77 596,00 €	31/10/2031	0,0000%	31/10/2022	Plateforme Interg - 11009
CREDIT AGRICOLE 24.06.2021	245 000.00 €	245 000.00 €	15/07/2036	0.88%	15/07/2022	Aménag 4 Log Cnaux 54 Av FG 2838072
	2 764 495,11 €	1 700 171,13 €				

TOTAUX	3 164 495,11 €	1 743 747,47 €
---------------	-----------------------	-----------------------

Encours de la dette au 31/12/2020 : **364 €** (404€ en 2019) **par habitant** pour une moyenne de la strate de 728 € par habitant. (Derniers chiffres connus au 01/02/2022).

Calcul de la capacité d'autofinancement brute :

RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) =
5.604.392,04 – 5.375.955,51 € = 228.436,53 €

Encours de dette/CAF brute = 1.743.747,47 / 228.436,53 = 7,6

Notre dette peut donc être remboursée en 7,6 ans au vu de notre actuelle capacité d'autofinancement. La moyenne de la strate est de 4.6.

Pour rappel, lors de l'exercice 2020, nous étions à 5,1 années.

Notre capacité de remboursement de la dette s'allonge principalement en raison de la baisse de notre autofinancement liée à l'augmentation des dépenses de fonctionnement associé à une stagnation des recettes.

Il est donc fortement déconseillé de souscrire de nouveaux emprunts dans les années à venir et ce, tant que l'autofinancement ne sera pas revenu à un niveau suffisant (400.000 € *a minima*).